

Mode de vie

2026-2027



École Sainte-Marie

C'est nous... partout!

Chers parents et chers élèves,

À l'école Sainte-Marie, nous avons comme objectif de permettre à nos élèves d'apprendre et se dépasser. Il en va de même pour notre code de vie. Le milieu scolaire en est un où l'élève apprendra non seulement un lot de connaissances académiques, mais également un lieu où il apprendra les bons comportements à adopter.

Nous croyons au potentiel de chaque élève et nous sommes convaincus qu'il mettra les efforts pour y arriver. Pour chacun d'eux, nous prendrons le temps de faire un enseignement explicite des bons comportements. Pour celui qui éprouve un peu plus de difficulté à y arriver, nous lui offrirons un accompagnement ciblé puisque nous croyons en son potentiel. Également, nous axerons nos interventions sur le renforcement positif afin de soutenir et encourager nos élèves à se démarquer. Notre modèle d'intervention est adapté aux besoins de chaque élève et se veut inspiré par le modèle RAI (modèle de la réponse à l'intervention).

Enfin, la collaboration de tous les intervenants qui gravitent autour de l'élève est un élément essentiel à sa réussite.

Dernière mise à jour : 8 mai 2026

Note : L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Pour développer le comportement souhaité

1. Enseignement	
• L'adulte enseigne le bon comportement. • L'élève reproduit le comportement enseigné. • L'adulte et les élèves pratiquent ensemble.	Adulte : modelage Élève : modélisation et entraînement
2. Accompagnement	
• L'élève s'entraîne avec le soutien de l'adulte.	Adulte et élève : pratique guidée
3. Autonomie	
• L'élève applique le comportement attendu de façon autonome.	Élève : pratique autonome

MATRICE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

	Dîner	Extérieur	Autobus	Corridors et escaliers	Toilettes	ATTITUDES À ADOPTER EN TOUT TEMPS ET EN TOUTE SITUATION	Communication	Résolution de conflits
Respect	J'applique les consignes données par les éducatrices.	1. Je suis les règles du jeu. 2. Je communique de manière positive. 3. Je demande de l'aide au besoin.	J'utilise un ton doux. Je choisis des mots agréables à entendre pour tous.	Je suis en silence.	Je garde l'endroit propre.		J'utilise un ton doux et des mots convenables et bienveillants.	J'utilise la démarche de résolution de conflits.
Responsabilité	Je mange assis et calmement à ma place.	Au son du sifflet : 1. J'arrête de jouer. 2. Je range le matériel. 3. Je prends mon rang.	J'applique les consignes du conducteur.	Je respecte mon espace et celui des autres.	J'utilise le laissez-passer.		Je suis la personne responsable de ce que je dis.	J'assume ma part de responsabilité dans la situation.
Sécurité	Je me déplace en marchant.	Je respecte : 1. Les règles 2. Les aires de jeu Je regarde autour de moi quand je joue.	Je reste assis calmement à ma place.	Je marche calmement.	Je vais directement à la toilette et je reviens sans tarder.		Je choisis des mots agréables à entendre pour tous.	Je suis à l'extérieur de l'espace personnel de l'autre.
Culture de l'effort	Je conserve mon espace et mon environnement propres en tout temps.	Je participe aux activités en démontrant un bon esprit d'équipe.	Je montre l'exemple par mes bons comportements.	Je garde mon environnement propre.	Je me lave les mains avec du savon et j'utilise le papier nécessaire.		Je contrôle mon impulsivité.	Je m'investis dans la mise en place des moyens qu'on m'enseigne.

Démarche pour résoudre un conflit

	Se calmer • Je m'arrête. • Je m'éloigne de la situation. • Je prends de grandes respirations. • Je contrôle mon émotion. 1
	Se parler • Je parle de moi, j'utilise le « je ». • Je parle de faits. • J'écoute ce que me dit l'autre. 2
	Chercher • Je recherche des solutions possibles avec l'autre. • Je peux faire des compromis. 3
	Trouver • Je choisis avec l'autre une solution pacifique et j'applique la solution. 4

Si le conflit n'est pas réglé, je recommence les 4 étapes ou je demande de l'aide à un adulte.

Chers élèves,

- Parce que tu es responsable de ta réussite,
- Parce que tout le personnel va te supporter dans ta réussite,
- Parce que tu as le droit de vivre dans un environnement physique favorable à ton bien-être,

Tu as la responsabilité de suivre le mode de vie de l'école Sainte-Marie afin que tu puisses vivre dans un environnement sain et harmonieux propice à la réussite.

Le présent Mode de vie vise à énoncer les principes suivants :

1° le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;

2° le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

À l'école Sainte-Marie, le **RESPECT** est une valeur fondamentale. Il est important pour nous que tu respectes les principes suivants :

- ✓ Se respecter soi-même
- ✓ Respecter les autres
- ✓ Respecter son environnement
- ✓ Respecter les règles de sécurité

RESPECT

1. Se respecter soi-même

Je me respecte lorsque :

- 1.1. J'arrive à l'école à l'heure prévue pour être prêt à travailler et ne pas manquer d'informations.
- 1.2. Je m'habille de façon convenable selon la température et les exigences de l'école (voir section *Code vestimentaire et thermomètre vestimentaire*).
- 1.3. Je dois porter les vêtements et les souliers requis en éducation physique.
- 1.4. Je privilégie des collations santé.
- 1.5. J'apporte le matériel dont j'ai besoin pour travailler et j'en prends soin.
- 1.6. Je laisse à la maison le matériel interdit ou non nécessaire à l'école.
- 1.7. Je me responsabilise en effectuant les travaux demandés à l'école et à la maison en respectant les échéanciers et en mettant les efforts nécessaires pour ma réussite.

2. Respecter les autres

Je respecte les autres lorsque :

- 2.1. Je dois respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe.
- 2.2. Je dois vouvoyer le personnel de l'école.
- 2.3. Je dois utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour m'adresser au personnel de l'école.
- 2.4. J'utilise un langage respectueux, poli sans vulgarité, blasphèmes, mots blessants ou moqueries avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé.
- 2.5 Je dois respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.
- 2.6. J'utilise des gestes respectueux envers les autres donc je ne dois poser aucun acte d'intimidation ou de violence.
- 2.7. Je respecte l'espace personnel des autres.

2.8. Je règle mes conflits de façon pacifique (voir section *Démarche pour résoudre un conflit*).

2.9. Je respecte les directives de tous les adultes de l'école, sans argumenter.

2.10. Je circule en silence lors de tous mes déplacements dans l'école.

2.11. Au son du sifflet, j'arrête de jouer, je range le matériel et je prends mon rang.

2.12. Je demande la permission pour utiliser les objets des autres et j'en prends soin.

2.13. Je ne partage pas ma nourriture, car je suis conscient des risques d'allergie (j'évite d'apporter des arachides ou des noix).

3. Respecter son environnement

Je respecte mon environnement lorsque :

3.1. Je prends soin du matériel académique, sportif, récréatif et musical mis à ma disposition et je le replace au bon endroit après l'avoir utilisé.

3.2. Je dépose les résidus dans le contenant approprié (poubelle, compost ou recyclage).

3.3. Je prends soin de mon environnement (nature, bâtiment, matériel).

3.4. Je maintiens mon vestiaire, ma classe et mon environnement de travail propre.

4. Respecter les règles de sécurité

Je respecte les règles de sécurité lorsque :

4.1. Je circule en marchant et calmement dans l'école à tout moment.

4.2. Je porte en tout temps mes souliers à l'intérieur et je les attache.

4.3. Je respecte les zones et les règles de jeux sur la cour.

4.4. Je demande l'autorisation à un adulte pour sortir de la cour et de la classe.

4.5. Je dois avoir une autorisation parentale écrite (Mozaik, courriel) pour quitter l'école exceptionnellement.

L'autobus scolaire

- ✓ Une fois entré dans l'autobus, il n'est pas permis de ressortir sans motif jugé valable par le conducteur.
- ✓ L'élève doit demeurer assis dans l'autobus.
- ✓ Il n'est pas permis de manger ni de boire dans l'autobus.
- ✓ L'élève ne doit pas crier ni se tirailler.
- ✓ Le mode de vie de l'école Sainte-Marie s'applique en tout temps dans l'autobus.
- ✓ À la sortie de l'autobus, je me rends directement dans la cour d'école (par l'entrée de la cour des petits).



Le code vestimentaire

- ✓ Puisque nous sommes dans un milieu d'éducation, les sous-vêtements, les soutiens-gorges de sport et les maillots de bain* doivent être cachés en tout temps. Les vêtements avec des messages inadéquats (violence, drogue, à caractère sexuel, sexisme et racisme) ne sont pas tolérés à l'école. La direction se donne le droit de demander à un élève de se changer pour l'une ou l'autre de ces raisons.



*Les maillots de bain sont permis uniquement lorsqu'un adulte de l'école l'autorise dans le cadre d'une activité spéciale.

- ✓ Le port de la casquette, du capuchon ou tout autre couvre-chef ne sont pas permis à l'intérieur de l'école (à l'exception des entrées et des sorties). L'élève doit enlever sa casquette ou son couvre-chef et le déposer à son crochet ou sur sa tablette.
- ✓ Pour la sécurité des élèves, les chaussures fermées qui soutiennent la cheville sont obligatoires en tout temps dans l'école. Les Crocs ou les pantoufles ne sont pas considérés comme une chaussure fermée. Pendant la saison estivale, les sandales sont permises, mais celles-ci doivent être attachées par une ganse à la cheville afin d'éviter les chutes.



Éducation physique

Pour l'éducation physique à l'école Sainte-Marie, il est important de choisir une tenue adaptée aux activités physiques. Selon la température, les cours peuvent se donner à l'extérieur. Les enseignants d'éducation physique aviseront préalablement votre enfant pour qu'il s'habille selon la saison et les conditions météorologiques.

Une bonne tenue permet à l'enfant de bouger librement et de pratiquer les activités en toute sécurité, tout en étant confortable. Voici quelques éléments clés pour une tenue adéquate :

1. T-shirt : Il est préférable d'opter pour un t-shirt ou un débardeur en tissu respirant, comme le coton ou des matières synthétiques qui permettent d'évacuer la transpiration.
2. Short ou pantalon de sport : Un short ou un pantalon de sport léger et élastique est recommandé pour permettre une bonne liberté de mouvement. Évitez les vêtements trop serrés ou trop larges qui peuvent gêner les activités.
3. Chaussures de sport : Des souliers adaptés à la pratique de l'éducation physique, avec une semelle antidérapante et un bon maintien de la cheville, sont essentiels pour éviter les blessures.

Vêtements de rechange obligatoires pour les 4^e, 5^e et 6^e année : Il faut prévoir une tenue de rechange. Un t-shirt de rechange au moins est demandé pour une question de confort et d'hygiène corporelle.

Les objets interdits

✓ Les objets suivants sont aussi interdits à l'école :



- gomme à mâcher,
- pétards,
- allumettes/briquets,
- cigarettes/vapoteuses,
- armes blanches (couteaux, canifs ...), lance-pierres et tout autre objet jugé dangereux,
- les cellulaires, les écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (tablette électronique, montre intelligente, ordinateur ou appareil photo).

Directive du MEQ sur l'interdiction des cellulaires à l'école

Conformément à la directive ministérielle, les cellulaires, les écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (tablette électronique, montre intelligente, ordinateur ou appareil photo) sont interdits sur les lieux de l'école (intérieurs et extérieurs) pendant les heures de classe, ainsi que pendant les heures d'ouverture du service de garde et du service aux dineurs, sauf dans les cas suivants :



- Lors des modalités d'intervention pédagogique prise par l'enseignant.
- Si l'état de santé d'un élève le requiert et/ou si les besoins d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent.

Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement. En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de venir chercher l'appareil à l'école.

À noter que l'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des appareils mobiles personnels. Si l'élève devait apporter son appareil, celui-ci doit demeurer dans le sac d'école lorsqu'il n'est pas utilisé pour l'une des situations décrites ci-dessus.

Exemples de situation où l'état de santé d'un élève requiert l'utilisation d'un appareil :

- Un élève diabétique dont le niveau d'insuline doit être enregistré dans une application.
- Un élève ayant des problèmes cardiaques qui doit monitorer sa fréquence cardiaque.

Exemples de besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

- Un outil de communication pour un élève non verbal.
- Dans le cadre de la mesure 30810, des élèves se voient octroyer des ordinateurs ou des tablettes électroniques pour réaliser des activités d'apprentissages. Ces outils doivent être accessibles à ces élèves en tout temps en classe.
- Éduquer les élèves plus vulnérables à utiliser les textos de façon responsable.
- Modéliser avec les outils de la vie courante (ex. : parcours d'autobus, comment utiliser un cellulaire, etc.).
- Lecture de texte : application photo des outils, pour de l'écoute de vidéo, modélisation personnalisée d'un comportement, etc.

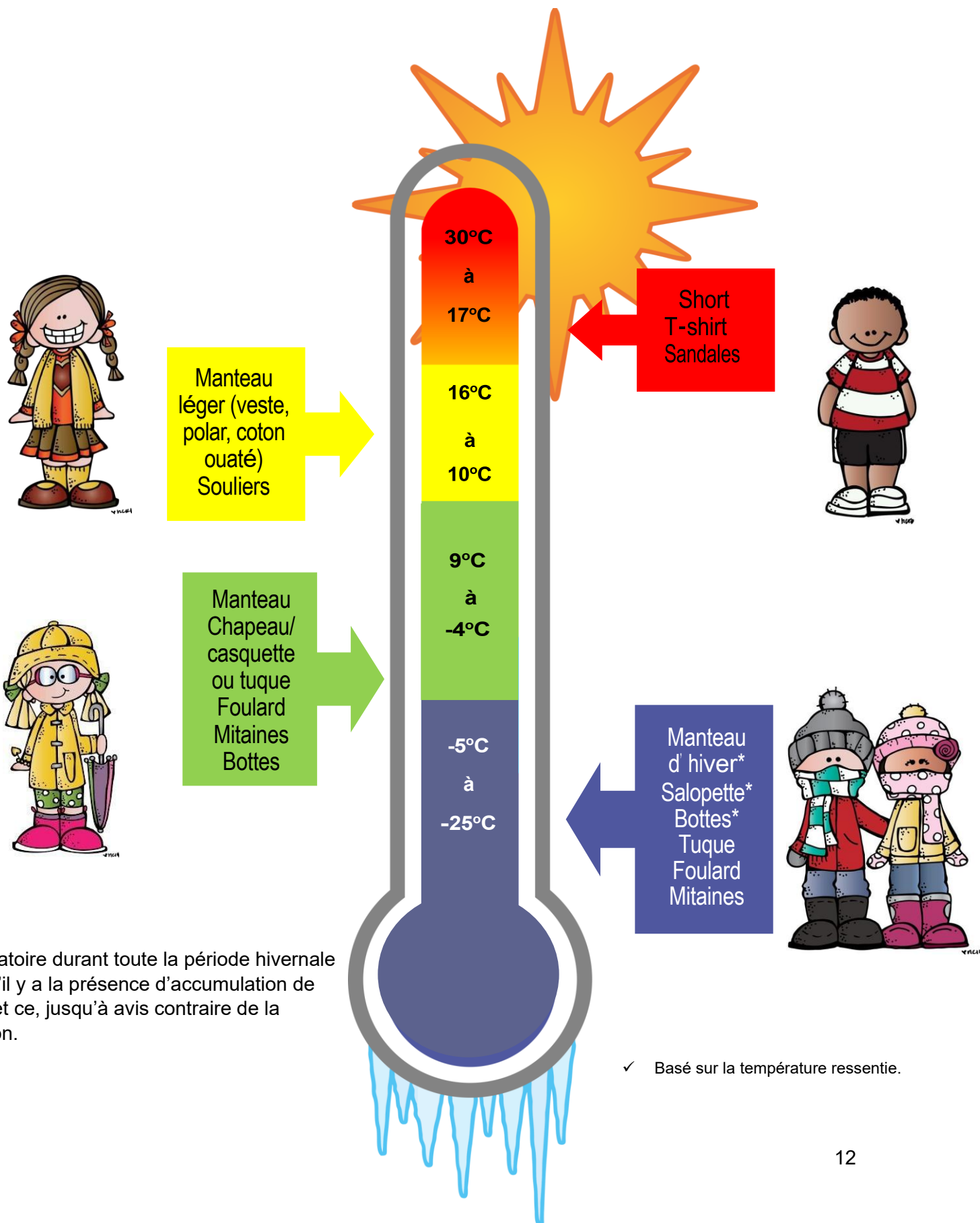
Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse faite par les intervenants concernés par la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés.

Sanctions disciplinaires possibles considérant le besoin de l'élève et la gravité du geste posé :

- Avertissement verbal,
- Lettre ou dessin d'excuse,
- Fiche de réflexion ou réflexion guidée,
- Production d'une affiche sur l'intimidation et la violence,
- Retrait des récréations et/ou retrait de classe,
- Geste de réparation envers la victime,
- Rencontre avec une TES, une professionnelle, la direction,
- Rencontre avec les parents,
- Soutien individuel à fréquence rapprochée par un intervenant,
- Récréations ou dîners supervisés ou guidés pour une durée déterminée,
- Une rencontre avec le policier communautaire (mesure d'aide et de sensibilisation),
- Une suspension interne ou externe avec un retour à l'école accompagné des parents,
- Mise en place d'un contrat pour formaliser l'engagement d'arrêter les gestes violents ou intimidants. Ce contrat sera signé par les élèves et leurs parents,
- Remboursement ou remplacement du matériel,
- Travaux communautaires dans l'école.
- Information de la situation au Directeur général du CSS.

Thermomètre vestimentaire



ENGAGEMENT AU MODE DE VIE DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE

La réussite de l'élève dépend de la collaboration de tous !



ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu le mode de vie de l'école Sainte-Marie. Je m'engage à le respecter. Je suis conscient qu'il pourrait y avoir des conséquences logiques et éducatives en cas de non-respect.

Prénom

Nom de famille

Classe

Signature de l'élève

Date

PARENT

Avec notre enfant, nous avons pris connaissance du mode de vie de l'école. Nous offrons notre collaboration et nous nous engageons à faire respecter ces règles de vie durant toute l'année.

Signature du parent ou tuteur

Date

